

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 mars 2023**

Date de convocation :
11 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

POUR : 12
CONTRE : 3
ABSTENTION : 0

N° 5973

OBJET :

PROJET VIDEOPROTECTION

L'an deux mil vingt-trois, 16 mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Étaient présents : M. MARTIN, Mme BRUN, Mme CHARLOIS, M. METIN, M. BERTIN, M. GAVROY, Mme DHOTEL, Mme LOPEZ, M. PERRIER, Mme MICHEL, M. GRUAT-CHERRIOT, Mme FRENOY, M. FEVRE, Mme PASQUIER, Mme PROTAT DEFRANCE formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Vincent GAVROY.

Monsieur le Maire rappelle le projet de vidéoprotection. Celui-ci était en attente d'opérationnalité de la fibre optique et peut être mis en place avec la collaboration du SIEM.

L'étude du SIEM nécessite un budget de 111 420€ TTC auquel il faudra rajouter des travaux de génie civil par Losange pour les raccordements.

Après délibération, le conseil municipal par 12 voix pour et 3 voix contre, autorise le maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre avec le SIEM. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Extrait certifié conforme aux registres des délibérations
Fait à Saint-Just Sauvage, 17 mars 2023.

Le Maire, Bruno MARTIN

